

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

21 avril 2021

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-et-unième jour du mois d'avril deux mille vingt et un (21/04/2021) à compter de treize heures (13 h) au Centre Armand Marchand situé au 375, rue Adrien-Delisle à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
 - Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
 - Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
 - Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
 - Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
 - Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
 - Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
 - Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
 - Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
- Était absent : Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 permet aux municipalités la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elles ne sont pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT que la configuration de la salle du conseil de la MRC de Mékinac ne permet pas de respecter les mesures sanitaires prévues par les décrets 689-2020 et 807-2020 et qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Re 21-04-51

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu, unanimement que la présente séance soit tenue à huis et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la MRC et que l'heure de la séance soit modifiée pour 13 heures.

Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 13 h.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption de l'ordre du jour

Re 21-04-52

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2021;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Affectation de sommes de l'aide financière aux MRC – COVID-19 pour l'année 2020;
- Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
- Fonds Région Ruralité (FRR) - Volet 2 : Recommandations du comité technique;
- Demande d'aide financière :
 - Carte corporative – Club de golf St-Rémi;
 - Campagne de prévention de la sécurité routière sur la route 155;
 - Balisage de la rivière St-Maurice;
 - Maison Gilles Carle;
- Acceptation de l'offre de PG Solutions pour l'achat d'un logiciel pour la Cour municipale;
- Financement de la Corporation de transport adapté de Mékinac;
- Embauche d'une firme pour la réalisation du plan d'adaptation aux changements climatiques et d'identification des talus à risques de glissement de terrain;
- Mise à jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- Dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une dérogation à la décision rendue en vertu de l'article 59 concernant une propriété au Lac-aux-Sables;
- Avis de conformité des règlements d'urbanisme :
 - Règlement numéro 492-2021 modifiant le règlement de construction de la ville de Saint-Tite;
 - Règlement numéro 494-2021 modifiant le règlement des permis et certificats de la ville de Saint-Tite;
- Approbation des travaux d'urgence dans les Territoires non organisés;
- Varia :
 - Entente pour les écocentres : Résidus domestiques dangereux (RDD);

- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 17 mars 2021 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 21-04-53

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2021.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Une liste de comptes à payer a été présentée au Conseil des maires.

M.R.C. DE MÉKINAC

| | |
|--|------------|
| Rémunération des employés (es) (6 semaines) | 155 987.37 |
| Déplacement des employés (es) | 2 754.43 |
| Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) | 671.13 |
| Rémunération des maires (mars) | 9 203.03 |

Fournisseurs de biens et services

| | |
|---|------------|
| Telus | 165.00 |
| Telus Mobilité | 183.92 |
| Xittel (internet) | 609.37 |
| Xittel (téléphone) | 651.98 |
| Hydro-Québec | 1 252.12 |
| Global payments | 48.52 |
| La Capitale | 11 317.87 |
| Syndicat régional des employés municipaux | 2 525.64 |
| Purolator | 84.62 |
| RGMRM (enfouissement, boues de fosses septiques, q-p) | 132 756.61 |
| Androïde | 595.15 |
| Fournitures de bureau Denis | 340.96 |
| Carra | 174.07 |

| | |
|--|-------------------|
| Entreprises de distribution Denis Samson | 364.00 |
| Distribut'eau Plus | 52.00 |
| RREMQ | 29 722.53 |
| Fédération québécoise des municipalités -adhésion 2021 | 18 750.09 |
| Services de paie Desjardins | 362.19 |
| Visa: | |
| Gosselin Photo | 309.28 |
| Facebook | 50.59 |
| InReach | 41.95 |
| Planification stratégique | 78.26 |
| Zoom | 213.64 |
| Registre foncier | 501.00 |
| Informatique | 584.11 |
| Loisirs | 275.90 |
| Pièces et accessoires | 87.91 |
| Equifax | 116.52 |
| Direction de la Gestion du fonds du MERN | 415.00 |
| Xerox | 142.07 |
| Thomson Reuters Canada | 380.10 |
| 9153-5773 Québec Inc. (Robert Pronovost) - Déneigement | 1 379.70 |
| Association de Géomatique Municipale du Qc | 172.46 |
| ADN Communications | 284.68 |
| Coop Novago | 28.91 |
| Resto-Bar Le Brinadon (Dîner maires) | 270.00 |
| 9124-0028 Québec Inc. (Microgest Informatique) | 19.49 |
| Boulangerie Germain | 5.40 |
| CNESST | 38.43 |
| AMFM | 100.00 |
| St-Maurice télécom | 79.33 |
| Systèmes de bureautique SMB Inc | 50.59 |
| Régie des incendies du Centre-Mékinac | 2 250.20 |
| Municipalité d'Hérouxville | 50.00 |
| Groupoe Conseil Carbone | 26 041.84 |
| Cansel | 1 724.62 |
| Étude Cloutier, Samson & Francoeur | 863.10 |
| IciMedias - Hebdo Mékinac/des Chenaux - offre emploi ingénieur | 833.57 |
| Ôze publicité | 86.23 |
| Inspec de Francheville | 1 264.73 |
| Total fournisseurs : | <u>238 696.25</u> |

Fonds de développement du territoire / FRR Volet 2

| | |
|---|-----------|
| L'accorderie de Shawinigan - 3e versement FDT | 27 000.00 |
| Municipalité de Grandes-Piles - Tourisme nautique FDT | 4 000.00 |

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Table des élus de la Mauricie - FDT | 8 000.00 |
| Municipalité de Trois-Rives | 26 100.00 |
| Municipalité de Grandes-Piles | 15 000.00 |
| Digihub | 1 276.22 |
| Brulerie Mékinoise | 10 000.00 |
| Le Mercier | 412.88 |
| CAMPagne Inc. | 10 000.00 |
| Ferme La Chouette Lapone | 1 000.00 |

Total FDT/FRR2 : 102 789.10

Accueil et nouveaux arrivants

| | |
|--------------------------------|-------|
| Chambre de commerce de Mékinac | 23.00 |
|--------------------------------|-------|

Total Accueil et nouveaux arrivants : 23.00

Développement économique

| | |
|---------------------------|----------|
| Chez Jacob | 60.67 |
| Le Mercier (MAE) | 7 392.66 |
| Equifax | 38.84 |
| Association direction SDE | 862.31 |

Total Développement économique : 8 354.48

FLI/FLS

| | |
|---|-----------|
| Acceo solutions FLI | 53.11 |
| Acceo solutions FLS | 46.67 |
| Acceo solutions FLI - Covid | 38.62 |
| Brulerie Mékinoise - FLI | 9 250.00 |
| Brulerie Mékinoise - FLI | 9 250.00 |
| Club de golf Tawachiche - FLI COVID | 25 000.00 |
| 9216-6453 Québec Inc. (SantaFe Concept) - FLI COVID | 30 000.00 |
| À la Fût - FLI COVID | 27 500.00 |
| Au Petit Palace - FLI COVID | 34 200.00 |

Total FLI/FLS : 135 338.40

Promotion touristique

| | |
|--------------|-------|
| Telus Québec | 98.18 |
|--------------|-------|

Total Tourisme : 98.18

Loisirs, culture et communications

Association du Lac Missionnaire 600.00

Total Loisirs, culture et communications : 600.00

Communauté entrepreneuriale

Grano-Vrac 110.77

Chez Jacob 711.49

Total Entrepreneuriat : 822.26

Planification stratégique

Camp Val Notre-Dame 440.00

Total Planification stratégique : 440.00

Baux de villégiature

MERN redevances 204 947.73

Total Baux de villégiature : 204 947.73

Cour municipale

Ministre des Finances 10 832.00

BAVAC 405.68

SAAQ 71.24

Gingras St-Onge 176.45

Monsieur Denis Carpentier - Séance Cour 1er mars 100.00

Ville de Shawinigan remb amendes 805842655 62.00

Ville de Shawinigan remb amendes 806632039 64.00

Ville de La Tuque remb amendes 806714680 270.00

Monsieur Pierre Bordeleau 2 147.05

Total Cour municipale : 14 128.42

Grand total : 874 853.78

PARC INDUSTRIEL

| | |
|---|----------|
| Hydro-Québec | 28.17 |
| Les Excavations Jovanex Inc. - 3e versement déneigement | 1 207.24 |
| Étude Cloutier, Samson & Francoeur Inc | 873.10 |

Total : 2 108.51

Re 21-04-54

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur la liste du 21 avril 2021 totalisant 874 853.78 \$ pour la MRC, 2 108.51 \$ pour le parc industriel et 0 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité –

Correspondance

- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, nous informe que la MRC bénéficiera d'une enveloppe de 1 517 561 \$ pour l'année 2021-2022 dans le cadre du FRR;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, nous informe que la MRC bénéficiera d'un montant de 863 315 \$ au 31 mars 2021, dans le cadre d'une aide financière afin de soutenir les MRC, les villes-centres d'agglomérations et les municipalités exerçant des compétences dans le contexte de la pandémie, afin de compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie;
- Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports accuse réception de notre demande dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif-Volet-II et qu'il accorde à la MRC de Mékinac la somme de 100 000 \$ pour l'exploitation du service en 2020;
- Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports informe qu'il accorde à la MRC la somme de 32 015\$ dans le cadre du programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, afin de maintenir l'offre de services de transport collectif à la population;
- Nathalie Huot, du ministère de la Sécurité publique nous informe qu'un montant de 2 250.20 est accordé dans le cadre du Volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- La MMQ nous informe que la part de ristourne attribuée à la MRC pour 2020 est de 636\$. Toutefois, comme il y avait eu un montant de 646 \$ versé en trop en 2018, donc il restera une somme de 10\$ à récupérer;
- Monsieur Stéphane Quigley, expert en sinistre nous informe que le recours de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban contre la MRC est prescrit et qu'il a reçu instructions de fermer le dossier d'enquête;
- Résolution 2021-03-068 de la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant une demande au ministère de la Sécurité publique visant la révision de la réglementation applicable à la formation d'opérateur d'autopompe;

Appui MRC de Beauharnois-Salaberry : Révision de la Règlementation applicable à la formation d'opérateur d'autopompe

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-068 de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec la demande au ministère de la Sécurité publique de la réglementation applicable à la formation d'opérateur d'autopompe;

Re 21-04-55

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'appuyer la MRC de Beauharnois-Salaberry dans sa demande de modifier les Règlements suivants :

- *Règlement sur le régime des études de l'École nationale des pompiers du Québec*
- *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (le cas échéant);*

Et ce, afin de revoir les critères permettant de qualifier un candidat à la formation d'opérateur d'autopompe, à la lumière des changements apportés à la norme NFPA 1002, édition 2017, et ce, pour les services de sécurité incendie desservant une population de moins de 25 000 habitants.

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution MRC-CA-15645-03-21 de la MRC d'Antoine-Labelle, concernant une demande d'ajustement de la contribution financière pour la gestion des programmes (PAD, PRR et Pyrrhotite) en partenariat avec la SHQ;

Appui MRC de la MRC d'Antoine-Labelle : Ajustement de la contribution financière pour la gestion des programmes en partenariat avec la SHQ

CONSIDÉRANT la résolution MRC-CA-15645-03-21 de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec la position de la MRC d'Antoine-Labelle quant à la bonification des sommes versées en contribution à la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

Re 21-04-56

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu :

- d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle dans sa demande;
- de demander à la SHQ de bonifier les montants versés en contribution à la gestion des programmes de façon à couvrir adéquatement les frais encourus pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat.

- Adopté à l'unanimité –

Dépôt de la correspondance

Re 21-04-57

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

Affectation de sommes de l'aide financière aux MRC – COVID-19 pour l'année 2020

CONSIDÉRANT l'aide financière pour soutenir les MRC dans le contexte de la pandémie, octroyée par madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que l'aide financière peut être utilisée pour atténuer les impacts de la pandémie qui n'auraient pas été couverts par l'aide de 800 M\$ accordée aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, la cour municipale a essuyé une perte financière dû à la pandémie de l'ordre de 60 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, la MRC a dû investir dans des équipements informatiques, des équipements de protection et autres dépenses en lien avec la pandémie d'un montant totalisant 10 000 \$;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 20-03-76 et 20-05-107 qui constituaient un fonds de 150 000 \$ à même le Fonds Région Ruralité (FRR) – Volet 2 afin de venir en aide aux entreprises pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 97 875 \$ a été investie au cours de 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter ce fonds d'aide afin de soutenir les entreprises éprouvées par la pandémie;

Re 21-04-58

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu :

- d'affecter une somme de 70 000 \$ à l'année financière 2020 provenant de l'aide financière aux MRC – COVID-19. 60 000 \$ pour la partie de la cour municipale et 10 000 \$ pour l'administration;
- de transférer 150 000 \$ de l'aide financière aux MRC – COVID-19 vers le Fonds Région Ruralité (FRR) – Volet 2 afin que l'aide financière aux entreprises soit supportée par l'aide financière aux MRC – COVID-19;
- de bonifier de 50 000 \$ le programme d'urgence en soutien aux entreprises à même l'aide financière aux MRC – COVID-19;
- d'affecter une somme de 97 875 \$ à l'année financière 2020 provenant de l'aide financière aux MRC – COVID-19 pour l'aide financière déjà versée aux entreprises dans le cadre du programme d'urgence en soutien aux entreprises.

- Adopté à l'unanimité –

Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 19 avril 2021, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 21-04-59

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

9177-0123 Québec inc. (Batterie Mauricie)

10 000 \$ FRR – Volet 2 -

9 812.50 \$ FLI

9812.50 \$ FLS

19 625 \$ FLI Relève

Marcel Guimond et fils inc.

Subvention 10 000 \$ FRR Volet Entreprises privées-Soutien aux entreprises

Deux (2) demandes de financement en lien avec la situation actuelle de la COVID-19 ont été accordées :

Microbrasserie à la Fût

Ubast Gestion S.A. (Bistro Chez Leoma)

- Adopté à l'unanimité –

Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 2 - Recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 21-04-60

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Réalisation d'une infrastructure Pumptrack

Municipalité de Lac-aux-Sables

10 000\$ FRR-Régional et 20 000\$ enveloppe locale FDT

Identification territoriale à Grandes-Piles

Municipalité de Grandes-Piles

22 900\$ FRR local

Parc Bigénérationnel

Loisirs Hérouxville
17 070 FRR local

Salle d'études publique et de conférence

Municipalité de Hérouxville
24 000 \$ FRR local

Acquisition d'une surfaceuse électrique

Ville de Saint-Tite
30 000\$ FRR local et 20 000\$ FRR régional

Actions territoriales MAE

MRC de Mékinac
29 500 \$ FRR

- Adopté à l'unanimité –

Demande d'aide financière : Carte corporative – Club de golf St-Rémi

CONSIDÉRANT l'offre d'achat d'une carte corporative 2021 par le club de golf Le St-Rémi de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir cet OBNL qui offre un service unique sur le territoire de Mékinac;

Re 21-04-61

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser l'achat d'une carte corporative pour l'année 2021 du club de golf Le St-Rémi, au coût total de 1 724,63 \$, incluant les taxes.

- Adopté à l'unanimité –

Demande d'aide financière : Campagne de prévention de la sécurité routière sur la route 155

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Sûreté du Québec dans le cadre d'une campagne de prévention de la sécurité routière sur la route 155;

CONSIDÉRANT que la campagne de prévention sera orientée sur les volets de la distraction et de la fatigue;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années on constate une augmentation des collisions dues par la distraction et la fatigue;

Re 21-04-62

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'octroyer la somme de 1 500 \$. Cette somme sera prise à même les revenus de la cour municipale.

- Adopté à l'unanimité –

Demande d'aide financière : Balisage de la rivière St-Maurice

CONSIDÉRANT que pour l'année 2021, les partenaires (Ville de Shawinigan-Ville de La Tuque- MRC de Mékinac) doivent injecter un montant de 21 360 \$ plus taxes pour baliser la rivière St-Maurice, de Grand-Mère jusqu'au pied du rapide Manigance;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite renouveler sa participation à l'entente de mise en œuvre du projet de balisage de la rivière St-Maurice pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assumer une partie de l'assurance de responsabilité civile de la Corporation de développement de la rivière St-Maurice qui s'élève à 1 800 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente pour le balisage de la rivière St-Maurice en 2021;

Re 21-04-63

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu :

- d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer pour et nom de la MRC de Mékinac l'entente de balisage de la rivière St-Maurice de Grand-Mère jusqu'au sud du Rapide Manigance pour l'année 2021 avec la Ville de Shawinigan, la Ville de La Tuque et Tourisme Mauricie ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;
- de verser un montant de 8 000 \$, représentant la part de la MRC de Mékinac, soit 7 500 \$ pour le balisage et 500 \$ pour l'assurance responsabilité civile à la Corporation de développement de la rivière St-Maurice, et ce, à même le Fonds Région Ruralité – Volet 2, conditionnellement à la participation financière de la Ville de Shawinigan et de la Ville de La Tuque.

- Adopté à l'unanimité –

Demande d'aide financière : Maison Gilles Carle

Reporté à une séance ultérieure.

Acceptation de l'offre de PG Solutions pour l'achat d'un logiciel pour la Cour municipale

CONSIDÉRANT que la CIM nous a informés de son désir de mettre fin au de soutien pour le logiciel de la Cour municipale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir un nouveau logiciel pour le bon fonctionnement de la Cour municipale;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de PG Solutions pour l'installation, la configuration et formation pour le logiciel de Gestion de la cour municipale;

CONSIDÉRANT que ce logiciel offre une plus grande gamme de service et de possibilités pour la gestion de la Cour;

Re 21-04-64

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser l'acquisition du logiciel de Gestion de la Cour municipale pour un montant de 37 607 \$ plus

taxes et d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'offre de service. Une somme de 1 675\$ sera soustraite de ce montant si la MRC de Lotbinière et la MRC de Bellechasse acquièrent également ce logiciel. Ce montant sera prélevé à même l'aide financière versée aux MRC pour la COVID-19.

- Adopté à l'unanimité –

Financement de la Corporation de transport adapté de Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac offre le service de transport collectif régional depuis le 2001 et qu'elle mandate la Corporation Transport adapté Mékinac (CTAM) pour le réaliser;

CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 2, qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra à 66% des dépenses admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que ces surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans le service de transport collectif;

CONSIDÉRANT que, pour le service de transport collectif régional, la MRC de Mékinac prévoit contribuer en 2021 pour une somme de 25 475 \$;

CONSIDÉRANT que la CTAM effectue environ 5 000 déplacements annuellement;

CONSIDÉRANT que la participation prévue des passagers sera de 26 575 \$ en 2021;

CONSIDÉRANT que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2021 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT que la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2020;

Re 21-04-65

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu :

Que la MRC de Mékinac demande au ministère des Transports, une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif régional pour l'année 2021;

Que les surplus du service de transport collectif régional soient réinvestis dans le budget de ce service au cours des années suivantes;

De confier à CTAM, le mandat d'organiser le transport collectif sur le territoire de la MRC de Mékinac;

D'autoriser une participation financière de 25 475 \$, comme prévu au budget de la MRC;

- Adopté à l'unanimité –

Embauche d'une firme pour la réalisation du plan d'adaptation aux changements climatiques et d'identification des talus à risques de glissement de terrain

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac désire réaliser un plan d'adaptation aux changements climatiques sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite mettre en place une démarche intégrant un travail de cartographie des talus afin de réaliser le cadre normatif applicable aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 64 425 \$ octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de soutien à l'intégration aux changements climatiques à la planification municipale;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit que le cumul des aides financières provenant de sources gouvernementales ne peut excéder 90 % du coût total du projet;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet devrait être d'environ 103 740 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Groupe Conseil Carbone inc. (CCG);

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu

- d'octroyer le mandat au Groupe Conseil Carbone inc. pour la réalisation du plan d'adaptation aux changements climatiques sur l'ensemble de son territoire pour un montant de 75 500 \$ plus les taxes applicables;
- d'autoriser monsieur Louis Filteau, directeur de l'aménagement à signer tous les documents afférents à ce mandat;
- d'engager une somme de 15 000 \$ provenant du FRR - Volet2 pour payer une partie de la réalisation du plan d'adaptation aux changements climatiques sur l'ensemble de son territoire.

- Adopté à l'unanimité –

Mise à jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une dérogation à la décision rendue en vertu de l'article 59 concernant une propriété au Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que la commission a rendu une décision en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'un leg par testament a créé un morcellement, dont le 6 009 447 du cadastre du Québec d'environ 20 hectares;

CONSIDÉRANT que ce morcellement a été créé environ 5 mois après le 21 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que ce lot est vacant et possède plus de 10 hectares, mais ne respecte pas la condition d'être existant avant le 21 septembre 2011 pour pouvoir y construire une résidence;

CONSIDÉRANT que les informations obtenues de la CPATAQ, recommande que la MRC s'adresse à la commission pour obtenir une dérogation à la décision de l'article pour ce cas particulier;

Re 21-04-67

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser le directeur du service d'aménagement du territoire, monsieur Louis Filteau, à transmettre une demande d'autorisation à la commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin de permettre la construction d'une résidence sur le lot 6 009 447 cadastre du Québec.

- Adopté à l'unanimité –

Avis de conformité des règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement numéro 492-2021 modifiant le règlement de construction de la ville de Saint-Tite;
- Règlement numéro 494-2021 modifiant le règlement des permis et certificats de la ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 109.7 de la LAU, la MRC doit approuver les règlements d'urbanisme et les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 21-04-68

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement numéro 492-2021 modifiant le règlement de construction de la ville de Saint-Tite;
- Règlement numéro 494-2021 modifiant le règlement des permis et certificats de la ville de Saint-Tite;

- Adopté à l'unanimité –

Approbation des travaux d'urgence dans les TNO

CONSIDÉRANT que le 6 avril dernier, des citoyens nous informaient que des fissures importantes au km 11 et 14.5 sur le chemin Doucet menaçaient la sécurité des utilisateurs du chemin;

CONSIDÉRANT l'état du chemin requérait des travaux d'urgence;

CONSIDÉRANT que l'entreprise ML Excavation était déjà sur place pour d'autres contrats;

Re 21-04-69

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'entériner la décision de

procéder aux travaux d'urgence et d'autoriser la dépense de 34 000 \$ excluant les taxes de ML Excavation pour les travaux de réparation d'urgence au km 11 et 14.5.

- Adopté à l'unanimité –

Entente pour les écocentres : Résidus domestiques dangereux (RDD)

CONSIDÉRANT qu'Énercycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie) n'a pas sous sa responsabilité la gestion des écocentres municipaux du territoire de Mékinac;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC Mékinac doivent convenir d'une entente par contrat avec une entreprise offrant la collecte et le transport sécuritaire et ce, conforme aux normes de transport des résidus domestiques dangereux (RDD) pour leur écocentre;

CONSIDÉRANT que Énercycle assumera les coûts de collecte et de transport des résidus domestiques dangereux (RDD) en remboursant les frais de transport et de collecte à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à signer une entente globale avec Triumvirate Environmental (Canada) inc. offrant ce service aux municipalités;

CONSIDÉRANT que les municipalités s'engagent à signer une entente avec la MRC à cet effet;

Re 21-04-70

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu :

- d'autoriser monsieur Louis Filteau à signer l'offre de service de Triumvirate Environmental (Canada) inc.;
- d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC à signer l'entente avec les municipalités.

- Adopté à l'unanimité –

Questions de l'assemblée

Aucune question, étant donné la tenue de la séance du conseil à huis clos.

Levée de l'assemblée

Re 21-04-71

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière